

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 342

16 février 2006

SOMMAIRE

Airmes, S.à r.l., Bérelange.	16401	Immo 2000, S.à r.l., Sandweiler.	16416
ALARIS Medical Luxembourg I, S.à r.l., S.C.S., Luxembourg.	16402	Infinitem S.A., Senningerberg.	16413
Angel Lux IV, S.à r.l., Luxembourg.	16390	International Computer Solutions S.A., Luxembourg.	16406
Arcada, S.à r.l., Luxembourg.	16416	Lagar S.A., Luxembourg.	16405
Asimex S.A., Bertrange.	16403	Lagar S.A., Luxembourg.	16405
Associés du Progrès, S.à r.l., Luxembourg.	16401	Lagar S.A., Luxembourg.	16406
Beth Holding S.A., Luxembourg.	16397	LB Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg.	16389
Bureau d'Expertises Automobiles Luxembourg-geois S.A., Steinfort.	16407	Maincap Real Estate S.A., Luxembourg.	16408
CAP+ (Comptoir pour l'Agriculture Performante) S.A., Mersch.	16408	Mava Immo S.A., Luxembourg.	16373
Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg.	16413	Maxxium Luxembourg S.A., Luxembourg.	16412
Cerilly Invest S.A., Luxembourg.	16409	MD Constructions, S.à r.l., Rumelange.	16381
CIHAC Fund Management Company S.A., Luxembourg.	16407	MD Constructions, S.à r.l., Rumelange.	16381
CIHAC Fund Management Company S.A., Luxembourg.	16407	Médical Cinq, S.à r.l., Kehlen.	16373
CIKK Fund Management Company S.A., Luxembourg.	16412	Modim International S.A., Mondorf-les-Bains.	16385
Cimet, S.à r.l., Luxembourg.	16416	PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg.	16374
(Le) Delage Properties, S.à r.l., Luxembourg.	16386	Pegasus Investment S.A., Luxembourg.	16395
(Le) Delage Properties, S.à r.l., Luxembourg.	16388	Ravago Holding S.A., Luxembourg.	16390
DS Productions, S.à r.l., Bous.	16405	Repol 3 (1990 Soparfi), S.à r.l., Luxembourg.	16388
Ducalux, S.à r.l., Bertrange.	16416	RMBI Multimanager Sicav, Luxembourg.	16396
Ducato S.A., Luxembourg.	16389	Routing Luxembourg S.A., Luxembourg.	16370
Easy Solutions, S.à r.l., Luxembourg.	16370	Sealed Air Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	16405
Enel Finance International S.A., Luxembourg.	16372	Sutton B. Holding S.A., Luxembourg.	16406
European Casino Operators, S.à r.l., Luxembourg.	16381	Sutton B. Holding S.A., Luxembourg.	16407
FIH S.A., Luxembourg-Kirchberg.	16397	Universal Trading Company, S.à r.l., Luxembourg.	16373
FIH S.A., Luxembourg-Kirchberg.	16400	Uniworld River Cruises S.A., Luxembourg.	16411
Freisler Schumann Holding S.A., Luxembourg.	16408	Valhalla Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg.	16372
Gries Frères, S.à r.l., Niederborn.	16406	Vitalis Invest, S.à r.l., Luxembourg.	16370
Gummi-Roller, GmbH, Ehlerange.	16412	Vitalis Invest, S.à r.l., Luxembourg.	16372
		Wilton Holdings S.A., Luxembourg.	16408
		Wingsgate Holding S.A., Luxembourg.	16412
		Youkos S.A., Luxembourg.	16404
		Zurli S.A., Luxembourg.	16373

EASY SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217A, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 103.571.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EASY SOLUTIONS, S.à r.l.

Signature

(095793.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ROUTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 3, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 68.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05644, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Signature.

(095798.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

VITALIS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.774.

In the year two thousand five, on the tenth of November.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Ture Stendahl, company director, born in Stockholm on May 8, 1952, residing in CH-1936 Verbier, Chalet les Phalènes, acting as shareholder,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Verbier (CH), on the 31st of October 2005,

which proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

2) Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as manager of VITALIS INVEST, S.à r.l., named below;

3) Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg, acting as manager of VITALIS INVEST, S.à r.l., named below.

Mr Ture Stendahl, as sole associate of the Luxembourg company VITALIS INVEST, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 93.774, incorporated by deed of the undersigned notary on June 4, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 668 on June 25, 2003, declares:

I) The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) per share.

II) By deed under private seal dated September 13, 2005, Mr Joachim Odqvist, administrateur de sociétés, residing in SE-11460 Stockholm, Karlaplan 7, sold to Mr Ture Stendahl, prenamed, one hundred (100) shares of the company VITALIS INVEST, S.à r.l., prenamed.

The share transfer agreement, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The share transfer is effective and valid from September 13, 2005 on.

III) The sole associate, Mr Ture Stendahl, declares to amend article 6 of the bye-laws, in order to adopt it to the share transfer signed on September 13, 2005:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) per share.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mr Ture Stendahl, company director, born in Stockholm on May 8, 1952, residing in CH-1936 Verbier, Chalet les Phalènes.»

The appearing persons Mr Eric Leclerc and Mrs Martine Kapp, prenamed, acting jointly in their capacity of managers of the company VITALIS INVEST, S.à r.l., declare to accept the share transfer for the company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholder to notify by bailiff to the company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Ture Stendahl, company director, né à Stockholm le 8 mai 1952, demeurant à CH-1936 Verbier, Chalet les Phalènes, en sa qualité d'associé,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Verbier (CH), le 31 octobre 2005,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement;

2) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant de la société VITALIS INVEST, S.à r.l., ci-après nommée;

3) Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérante de la société VITALIS INVEST, S.à r.l., ci-après nommée;

Monsieur Ture Stendahl, prénommé, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VITALIS INVEST, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.774, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 25 juin 2003, déclare:

I) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale.

II) Suivant acte sous seing privé daté du 13 septembre 2005 Monsieur Joachim Odqvist, administrateur de sociétés, demeurant à SE-11460 Stockholm, Karlplan 7, a cédé à Monsieur Ture Stendahl, prénommé, cent (100) parts sociales de la société VITALIS INVEST, S.à r.l., prénommée.

Le document «Share Transfer agreement» restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 13 septembre 2005.

III) L'associé unique Monsieur Ture Stendahl, prénommé, déclare modifier l'article 6, des statuts pour l'adapter à la cession de parts sociales du 13 septembre 2005:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ture Stendahl, company director, né à Stockholm le 8 mai 1952, demeurant à CH-1936 Verbier, Chalet les Phalènes.»

Les comparants Monsieur Eric Leclerc et Madame Martine Kapp, agissant conjointement en leur qualité de gérants de société VITALIS INVEST, S.à r.l. déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2005, vol. 533, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 novembre 2005.

J. Gloden.

(099441.3/213/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

16372

VITALIS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(099442.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

VALHALLA REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.776.

EXTRAIT

L'associé unique de VALHALLA REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l. a décidé en vertu de dispositions écrites en date du 11 mai 2005:

1. de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

- ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Douglas Edwards, Fund Manager, born on 29 March 1960 in Dover (United Kingdom), residing at 7, Newgate Street, EC1A 7NX London (United Kingdom);

- Mr. Biren Amin, Fund Manager, born on 2 November 1964 in Ahmedabad (India), residing at 7, Newgate Street, EC1A 7NX London (United Kingdom).

2. de renouveler le mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALHALLA REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096201.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.086.

Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2005

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2005, il a été décidé de procéder au remplacement de M. Carlo Tamburi, administrateur démissionnaire par M. Gabriele Frea, né à Rome (Italie) le 7 mai 1966, avec effet au 18 octobre 2005.

Il a également été décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de la société de trois (3) à quatre (4), en nommant comme nouvel administrateur:

- M. Biagio Cinelli, Dirigeant de sociétés, né le 22 octobre 1946 à Tripoli (Libye) et demeurant à Rome - Italie.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006 statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

La composition du conseil d'administration sera désormais la suivante:

MM. Claudio Machetti, administrateur;

Carlo Santoiemma, administrateur;

Gabriele Frea, administrateur;

Biagio Cinelli, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095873.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

ZURLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.039.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(095876.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

MAVA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.576.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(095881.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

MEDICAL CINQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 98.687.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(095882.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

UNIVERSAL TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 47.040.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Hung Quang Duong, commerçant, demeurant à L-1140 Luxembourg, 83, route d'Arlon.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée UNIVERSAL TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 204, rue de Longwy, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 11 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 251 en date du 27 juin 1994, modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 495 en date du 28 mars 2002, modifiée suivant convention de cession de parts sociales, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 175 en date du 25 février 2005;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

- Monsieur Hung Quang Duong, prénommé est associé et propriétaire des cinq cents parts sociales (500) de la pré-dite société;

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 juillet 2005;

- que l'activité de la société a cessé à partir du 31 juillet 2005, et qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée à compter rétroactivement du 31 juillet 2005;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse de l'associé.
Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Q. Duong, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2005, vol. 910, fol. 83, case 6. – Reçu 12,00 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

A. Biel.

(097655.3/203/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

PEP GCO HL CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 111.680.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eighth day of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

here represented by Ms Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 26, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PEP GCO HL CO-INVEST, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 2,150.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

ici représentée par Mademoiselle Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PEP GCO HL CO-INVEST, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Henle, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 57, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(099149.3/230/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

MD CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3713 Rumelange, 5, rue Jean Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 82.698.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2005.

CONFIDENCIA DAGEST SERVICES OASE, S.à r.l.

Signature

(095850.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MD CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3713 Rumelange, 5, rue Jean Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 82.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2005.

CONFIDENCIA DAGEST SERVICES OASE, S.à r.l.

Signature

(095848.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EUROPEAN CASINO OPERATORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 111.794.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventeenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1 EJ, registered at the Trade register of England under the number 3.220.373,

here represented by Mr Eddy Perrier, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on October 11, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I. Object - Denomination- Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is EUROPEAN CASINO OPERATORS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II. Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves,
- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 11. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV. General meetings of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. Liquidation - Dissolution

Art. 15. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and thirty (1,630.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C. B Number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Miss Kristel Segers, company director, born in Turnhout, Belgium, on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947 in London, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 101, Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ, immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 3.220.373,

ici représentée par Monsieur Eddy Perrier, employé privé, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 octobre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera EUROPEAN CASINO OPERATORS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société,
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créancier d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés si les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses bis modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent trente (1.630,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C. B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, Belgique, le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947 à Londres, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 97, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(100137.3/230/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

MODIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 37.719.

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Les actionnaires de la société MODIM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 1^{er} août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 52 du 15 février 1992, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 674 du 26 juin 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.719,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 8.15 heures et est présidée par Monsieur Ernst Leopold Dorninger, administrateur de sociétés, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

Le président désigne comme secrétaire M^e Cora Hartan, Rechtsanwältin (avocate), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Danielle Dillmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) sont présents à la présente assemblée, qui peut en conséquence déléguer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Révocation de Monsieur Jean Kayser de ses fonctions d'administrateur de la société.
2. Réduction du nombre d'administrateurs.
3. Révocation de Madame Mariette Lietz de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
5. Transfert du siège social au 56A, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains.
6. Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean Kayser de son mandat d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire avec effet immédiat le nombre d'administrateurs à trois (3).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Madame Mariette Lietz de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2008:

- La société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 56A, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à heures.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.L. Dorninger, C. Hartan, D. Dillmann, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 32, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 novembre 2005.

T. Metzler.

(098636.3/222/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

LE DELAGE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.068.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of the month of October.
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

LE DELAGE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500 having its registered address at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.845,

hereby represented by M^e Nicolas Gauzès, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 October 2005 (the «Shareholder»).

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LE DELAGE PROPERTIES, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 30 September 2005, not yet published in the Mémorial C and entered in the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, under number 111.068. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To amend article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may in particular acquire and manage, directly or indirectly, office buildings to be constructed or securities of any company holding such properties.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

«The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may in particular acquire and manage, directly or indirectly, office buildings to be constructed or securities of any company holding such properties.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LE DELAGE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 12.500 ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.845,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2005 («l'Associé unique»),

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LE DELAGE PROPERTIES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 30 septembre 2005, en cours de publication au Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro B 111.068. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir et gérer, directement ou indirectement, des immeubles de bureaux à construire ou tous titres d'une société détenant de tels immeubles.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution

L'Associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir et gérer, directement ou indirectement, des immeubles de bureaux à construire ou tous titres d'une société détenant de tels immeubles.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

G. Lecuit.

(099543.3/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LE DELAGE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

G. Lecuit.

(099545.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

REPOL 3 (1990 SOPARFI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 95.108.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion des sociétaires tenue en date de 24 octobre 2005 que:

- Monsieur Richard Turner, né à Blomfontein, Afrique du Sud le 10 décembre 1939, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, Luxembourg a continué d'agir en sa qualité de réviseur d'entreprises de la société depuis la réunion des sociétaires du 19 mars 2004, et il a été décidé que M. Richard Turner continuerait à exercer sa fonction de réviseur d'entreprises de la société pour une période illimitée, sauf décision contraire des sociétaires.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & Cie

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095892.3/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.640.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(095740.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DUCATO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 53.911.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Mario Fumagalli, expert comptable, demeurant à I-20036 Meda, Via L. Rho 89 (Italie),
ici représenté par Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg,
67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations ations et constatations:

a.- Que la société anonyme DUCATO S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.911, a été constituée originairement sous la dénomination sociale de GAMMA FIN S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 224 du 3 mai 1996,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 342 du 17 juillet 1996, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en DUCATO S.A.,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie de la lire italienne en euros par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 674 du 2 mai 2002.

b.- Que le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), divisé en douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme DUCATO S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent quatre-vingts euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2005, vol. 534, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2005.

J. Seckler.

(099972.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2005

- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de la fondation de droit néerlandais STICHTING ADMINISTRATIE-KANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au 23, Stationsweg à NL-6710 BK EDE et les mandats d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Jan Speck, Administrateur, demeurant au 43, Wolsemstraat, B-1700 Dilbeek, de Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095895.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

ANGEL LUX IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.782.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, registered under registration number LP10191716, acting through its general partner, KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencraft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, acting in turn through its general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.VV.,

represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ANGEL LUX IV, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name ANGEL LUX IV, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders

(y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 31st March at 10.30 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following all five hundred (500) shares for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three Euro (EUR 1,300).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Oliver Haarmann	Director	31, Landsdowne Crescent, London W11 2NT	15 September 1967	Düsseldorf (Germany)
Noëlle Antoine	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	11 January 1969	Saint-Pierre (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon les lois de Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP, 500, 603, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5 Canada, inscrite sous le numéro LP10191716, agissant par l'intermédiaire de son general partner, KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée selon les lois de Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglad House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, B.W., représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée ANGEL LUX IV, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ANGEL LUX IV, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication simi-

laire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mars de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les cinq cents (500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Oliver Haarmann	Gérant	31, Landsdowne Crescent, London W11 2NT	15 septembre 1967	Düsseldorf (Allemagne)
Noëlle Antoine	Expert comptable	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	11 janvier 1969	Saint-Pierre (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

J. Elvinger.

(099884.3/211/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

PEGASUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 74.883.

DISSOLUTION

L'an-deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Lucien Henri Christian Selce, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1231 Conches, Chemin Calandrini 11 (Suisse),

représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme PEGASUS INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.883, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 487 du 10 juillet 2000.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trente-trois (33) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune;

3.- Que selon le registre de la société le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société PEGASUS INVESTMENT S.A.

4.- Que le comparant prononce la dissolution anticipée de la société anonyme PEGASUS INVESTMENT S.A. avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5.- Que le comparant déclare avoir repris tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

6.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société anonyme PEGASUS INVESTMENT S.A. même inconnus à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société PEGASUS INVESTMENT S.A. est achevée et qu'elle est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que le registre des actions a été annulé.

10.- Que les livres et documents de la société anonyme dissoute PEGASUS INVESTMENT S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2005, vol. 534, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2005.

J. Seckler.

(099973.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

RMBI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 99.640.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 octobre 2005

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nomination de M. Michael Gould et Nicholas J. Taylor en leur qualité d'Administrateur en remplacement de M. Jeremy Beswick et Glyn A. Owen pour un mandat effectif à partir du 7 septembre 2005.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. Michael Gould,

- M. Peter Metcalf,

- M. Austin O'Connor,

- M. Robert A. Rhodes,

- M. Nicholas J. Taylor,

- M. Gert J.A. Vorster,

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 et sous réserve de l'approbation par la CSSF, de l'Administrateur suivant:

- M. Mark Able en remplacement de M. Stephen J. Kearns.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Nicholas J. Taylor, Chief Financial Officer, FIRSTRAND INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT LIMITED.

Administrateurs:

- Monsieur Mark Able, Operations Manager, RMB INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT LIMITED,

- Monsieur Michael Gould, Head of Compliance and Risk, RMB MULTIMANAGERS LIMITED,

- Monsieur Peter Metcalf,

- Monsieur Austin O'Connor,

- Monsieur Robert A. Rhodes, Chief Operations Officer, RMB MULTIMANAGERS LIMITED,

- Monsieur Gert J. A. Vorster, Chief Operating Officer, RMB ASSET MANAGEMENT (PTY) Ltd.

Réviseur d'Entreprises:

- PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Ch. Lanz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096520.3/1183/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

16397

BETH HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 64.392.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Mario Fumagalli, expert comptable, demeurant à I-20036 Meda, Via L. Rho 89 (Italie),
ici représenté par Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg,
67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme BETH HOLDING S.A. avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.392, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 550 du 28 juillet 1998.

b.- Que le capital social est fixé à trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR), divisé en six (6) actions de soixante mille euros (60.000,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme BETH HOLDING S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2005, vol. 534, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2005.

J. Seckler.

(099970.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

FIH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 111.795.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COFIRCONT - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., code fiscal et n° d'inscription 02589350152, une société établie et ayant son siège social au Via Giacomo Leopardi, 9, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 27 octobre 2005;

2) TIMONE FIDUCIARIA S.p.A., code fiscal et n° d'inscription 05103510151, une société établie et ayant son siège social au Via Giacomo Leopardi, 9, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 27 octobre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix mille (70.000,-) euros (EUR), divisé en cent quarante (140) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million (1.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 novembre 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 16 du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COFIRCONT - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., préqualifiée, cent trente-trois actions	133
2) TIMONE FIDUCIARIA S.p.A., préqualifiée, sept actions	7
Total: cent quarante actions	140

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de soixante-dix mille (70.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, né le 3 juin 1958 à Stabio (TI), Suisse, demeurant à CH-6927 Agra, Collina d'Oro, Suisse;
 - b) Madame Annie Swetenham, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - c) Monsieur Marc Schmit, chef comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
CHESTER-CLARK LIMITED, R.C. Dublin N° 187566, une société avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Bauchel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 15, case 11. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100139.3/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 111.795.

Résolution par écrit du conseil d'administration datée du 3 novembre 2005

Administrateurs: M. Dario Colombo,
Mme Annie Swetenham,
M. Marc Schmit.

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et, conformément à l'Article 6 des statuts et à l'Article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire administrateur-délégué qui par sa seule signature peut engager valablement la société, le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité comme administrateur-délégué: M. Dario Colombo, économiste, demeurant à Agra, Collina d'Oro, Suisse.

D. Colombo / A. Swetenham / M. Schmit

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03023. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(100140.2/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

AIRMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7243 Bérelange, 22-24, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 67.168.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Dominique Houlle, représentante, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 30, rue Michel Rodange,

ici représentée par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

dûment représentée par Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée AIRMES, S.à r.l., ayant son siège social à L-7243 Bérelange, 22-24, rue du X Octobre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.168, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 65 du 3 février 1999.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, suivant conversion décidée par l'associée unique en date du 26 juin 2001, dont publication au Mémorial C numéro 934 du 19 juin 2002.

3.- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 20 octobre 2005 la société anonyme VALESSORE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée AIRMES, S.à r.l. à Madame Dominique Houlle, préqualifiée.

4.- Que la comparante est devenue l'associée unique de la prédite société AIRMES, S.à r.l.

5.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société AIRMES, S.à r.l., qui a arrêté ses activités.

6.- Que la comparante déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société AIRMES, S.à r.l.

7.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

8.- Que la liquidation de la société AIRMES, S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

9.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

10.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2005, vol. 534, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2005.

J. Seckler.

(099903.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ASSOCIES DU PROGRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.300.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(095754.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG I, S.à r.l., S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.394.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the 11th day of November.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG I, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.906, hereby represented by Ms Patricia Ferrante, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 November 2005.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

I. The appearing party is the sole unitholder of ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG I, S.à r.l., S.C.S., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (the «Company»), on 2 April 2004, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 628 of 18 June 2004, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 100.394.

II. The unit capital of the Company is currently set at seven thousand Euro (EUR 7,000.-) divided into one hundred (100) units of seventy Euro (70) each, all fully paid up.

III. The appearing party has become the sole owner of all the Company's units and therefore acknowledges the dissolution de jure of the Company, decides the liquidation of the Company and decides to act as liquidator.

IV. The appearing party being the sole unitholder and the liquidator of the Company declares that (i) it will irrevocably assume all liabilities towards third parties known to the Company which are duly accounted for, (ii) it will irrevocably assume the obligation to pay for all liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, (iii) all assets are the property of the sole unitholder and, (iiii) as a result thereof, the liquidation of the Company is closed.

V. Full discharge is granted to the General Partner of the Company for the carrying out of its mandate up to this date.

VI. The corporate books, records and other data carriers of the Company shall be lodged for a minimum period of five years at the registered office of AMACO (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG I, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.906, ici représentée par Madame Patricia Ferrante, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La société ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG I, S.à r.l., S.C.S., a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (la «Société»), le 2 avril 2004 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 628 du 18 juin 2004, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.394.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à sept mille euros (EUR 7.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70,-) chacune, entièrement libérées.

III. La comparante étant devenue la seule propriétaire des actions de la Société prend acte de la dissolution de plein droit de la Société, décide la liquidation de la Société et décide d'agir en tant que liquidateur.

IV. La comparante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare (i) assumer irrévocablement tous les passifs connus de la société lesquels sont dûment provisionnés, (ii) assumer irrévocablement l'obligation de payer tous les passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à ce jour, (iii) que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, (iiii) de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

V. Décharge pleine et entière est accordée au gérant commandité pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

VI. Les livres comptables et tous autres documents de la société seront conservés pendant une durée minimum de cinq années au siège social de AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ferrante, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2005, vol. 912, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2005.

B. Moutrier.

(099915.3/272/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ASIMEX S.A., Société Anonyme.
Enseigne commerciale: TIRAGE INSTALLATION EXPRESS.

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 73.347.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASIMEX S.A. exerçant le commerce sous l'enseigne commerciale de TIRAGE INSTALLATION EXPRESS, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.347, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 160 du 21 février 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 406 du 13 mars 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1268 du 2 septembre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 176 du 19 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph Scherhag, dirigeant d'entreprise, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claude La Delfa, secrétaire, demeurant à Mamer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon, à L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon, à L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé dans l'article 5 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Scherhag, Ch. Dostert, M.-C. La Delfa, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2005, vol. 534, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2005.

J. Seckler.

(099905.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

YOUKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.596.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, ici représentée par:

Mademoiselle Alexandra Romania, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme YOUKOS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 106.596, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C numéro 674 du 8 juillet 2005.

Que la prédite société SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, représentée comme dit ci-avant, s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société YOUKOS S.A., dont le capital social s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant déclare au notaire que la société n'a jamais eu d'activité.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société YOUKOS S.A., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et que tout le passif de la société est réglé.

Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif restant et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions nominatives et au porteur.

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, où ils seront conservés pendant cinq ans.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Romania, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2005.

P. Bettingen.

(100430.3/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 89.341.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(095755.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DS PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.463.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095830.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LAGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.268.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 octobre 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ensuite cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2005.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;

Monsieur Gérard Birchen, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour LAGAR S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06990. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(095818.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LAGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.268.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06992, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour LAGAR S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(095780.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LAGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.268.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06991, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour LAGAR S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(095775.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GRIES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4553 Nieder Korn, 45, rue Franz Erpelding.
R. C. Luxembourg B 61.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095846.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SUTTON B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 30.743.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signature.

(095849.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERNATIONAL COMPUTER SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 84.959.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille cinq, le 27 septembre

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme INTERNATIONAL COMPUTER SOLUTIONS S.A., ayant son siège social au 13, route de Thionville à L-2611 Luxembourg.

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la référence B 84.959.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 23 novembre 2001, à savoir:

1) Monsieur Daniele De Cuppis, administrateur, né le 15 juillet 1965 à Milano (Italie), demeurant 3, rue de la Colline à L-4995 Schouweiler;

2) Madame Catherine Munsch, administrateur, née le 1^{er} avril 1972 à Bussang (France), demeurant Résidence Challenger 2, rue Hondsbreck à L-5835 Alzingen;

3) Monsieur Gennaro Todisco, administrateur, né le 20 juin 1966 à Luxembourg, demeurant au 58A, rue de la Déportation à L-1415 Luxembourg,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils confirment Monsieur Daniele De Cuppis, prénommé, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière, aux fonctions d'administrateur délégué.

D. De Cuppis, C. Munsch, G. Todisco.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095977.3/1133/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

BUREAU D'EXPERTISES AUTOMOBILES LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.804.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095851.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.602.

EXTRAIT

M. Hamish Forsyth a été nommé administrateur de CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095852.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.602.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2005, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006:

- N. Parker Simes;
- Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve;
- Hamish Forsyth.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095853.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SUTTON B. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.743.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095854.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MAINCAP REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 67.496.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(095861.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

FREISLER SCHUMANN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 91.816.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(095883.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

WILTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.518.

Le bilan au 29 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour WILTON HOLDINGS S.A.

Signatures

(095894.3/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**CAP+ (COMPTOIR POUR L'AGRICULTURE PERFORMANTE), Société Anonyme,
(anc. MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.063.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SOCIETE D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, (ci-après SILOCENTRALE), avec siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 6.090, ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Christian G. Durand, directeur de société, demeurant à Ottignies, (Belgique).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme CAP+ (COMPTOIR POUR L'AGRICULTURE PERFORMANTE), avec siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26.063, a été constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination sociale de MAISON J. SCHROEDER, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 267 du 29 septembre 1987, que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois:

suyant actes reçus par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch:

- en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 548 du 1^{er} août 2000, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en CAP+ (COMPTOIR POUR L'AGRICULTURE PERFORMANTE),

- en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 89 du 17 janvier 2002.
- b.- Que le capital est fixé à six millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (6.679.500,- EUR), représenté par treize mille trois cent cinquante-neuf (13.359) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.
- c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société CAP+ (COMPTOIR POUR L'AGRICULTURE PERFORMANTE).
- d.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme CAP+ (COMPTOIR POUR L'AGRICULTURE PERFORMANTE) est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.
- f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille trois cent soixante-quinze euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. G. Durand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2005, vol. 534, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2005.

J. Seckler.

(099938.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CERILLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.478.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of October.

Before us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) CERILLY INVEST S.A., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 67.478, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 7th of December 1998, published in the Mémorial C number 120 of the 25th of February 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of:

- Maître André Schwachtgen, notary prenamed, on the 4th of November 1999, published in the Mémorial C number 26 of the 8th of January 2000;

- Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, on the 18th of March 2002, published in the Mémorial C number 1208 of the 14th of August 2002,

with a subscribed capital of forty-two thousand Euro (EUR 42,000.-) consisting of eighty (80) shares having a par value of five hundred and fifty-five Euro (EUR 525.-) each.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Audrey Coppede, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as ballot-judge Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

16410

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of the company GENLICO LIMITED, registered in the «International Business Companies Act» under the number 608721, with registered office at the British Virgin Islands, Tortola, Road Town 146, Wickhams Cay, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 and following of the updated laws of the Corporate Act.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The company GENLICO LIMITED, registered in the «International Business Companies Act» under the number 608721, with registered office at the British Virgin Islands, Tortola, Road Town 146, Wickhams Cay.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full and entire discharge to the directors of the company namely Mr Michele Florio, Mr Eric Magrini, Mr André Wilwert and Mr Gérard Matheis and to the statutory auditor namely the company COMCOLUX S.A. of the company for the performance of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CERILLY INVEST S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.478, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 120 du 25 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître André Schwachtgen, notaire prénommé, en date du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 26 du 8 janvier 2000;

- Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1.208 du 14 août 2002,

avec un capital souscrit de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) représenté par quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, enregistrée auprès du «International Business Companies Act» sous le numéro 608721, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town 146, Wickhams Cay, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société GENLICO LIMITED, enregistrée auprès du «International Business Companies Act» sous le numéro 608721, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town 146, Wickhams Cay.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Monsieur Michele Florio, Monsieur Eric Magrini, Monsieur André Wilwert et Monsieur Gérard Matheis et au commissaire aux comptes de la société à savoir la société COMCOLUX S.A. pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Coppede, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2005, vol. 534, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2005.

J. Seckler.

(099961.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

UNIWORLD RIVER CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.764.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 octobre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096098.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

MAXXIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 7.910.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06634, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095897.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

WINGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.835.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095903.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.158.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2005, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006:

N. Parker Simes;
Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve;
Hamish Forsyth;
Clark Taber.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095911.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

GUMMI-ROLLER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4385 Ehlerange, 6, Zare Est.
H. R. Luxemburg B 19.929.

Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. September 2005

Die Ausserordentliche Generalversammlung beschliesst folgenden Beschluss:

Die Prokura für die laufende Geschäftsführung, welche Frau Majerus bei der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Dezember 2000 erteilt worden war wird mit Wirkung auf den heutigen Tag zurückgenommen und ist somit erloschen.

Ehlerange, den 21. Oktober 2005.

Pour avis sincère et conforme
Pour GUMMI-ROLLER, GmbH
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Réviseur d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096056.3/601/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.851.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2005, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006:

N. Parker Simes;
Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve;
Hamish Forsyth;
Clark Taber.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095912.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

INFINITUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 109.922.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of INFINITUM S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, incorporated in Luxembourg on July 25th, 2005, by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»),

registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 109.922.

The extraordinary general meeting was opened at 5.00 p.m. with M^e Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Mr Grégory Guissard, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Goergen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be attached to this document in order to be registered with the attendance list.

2. It appears from the attendance list that out of three thousand one hundred (3,100) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.

4. The items of the agenda of the extraordinary general meeting are the following:

A.- Increase of the capital from the initial amount of EUR 31,000.- to EUR 1,331,000.- with issue of 130,000 new shares having the same rights and obligations than the existing shares.

B.- Waiver by the minority shareholder of his preferential subscription right, and subscription of the new shares by the majority shareholder.

C.- Subsequent amendment of article 5 §1 of the articles of association which will be read as follows:

«The corporate capital is set at one million three hundred thirty-one thousand Euro (EUR 1,331,000.-) represented by one hundred thirty-three thousand one hundred (133,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each, fully paid in.»

D.- Deleting of the institution of the Statutory Auditor, the accounts to be supervised by one or several «Réviseurs d'Entreprises».

E.- Subsequent amendment of article 12 of the articles of association.

F.- Confirmation of the appointment of GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. as «Réviseur d'Entreprises» and not as Statutory Auditor.

After having acknowledged the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The capital of the company is increased with an amount of one million three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three

thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to one million three hundred thirty-one thousand Euro (EUR 1,331,000.-) represented by one hundred thirty-three thousand one hundred (133,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Second resolution

The minority shareholder DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A. expressly waives its preferential subscription right, and the majority shareholder BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI (SUISSE) S.A. subscribes to one hundred thirty thousand (130,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 5. (first paragraph)**. The corporate capital is set at one million three hundred thirty-one thousand Euro (EUR 1,331,000.-) represented by one hundred thirty-three thousand one hundred (133,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each, fully paid in.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to exchange the Statutory Auditor, by one or several «Réviseurs d'Entreprises» who shall in the future supervise the accounts.

Fifth resolution

Article 12 of the articles of association shall be read as follows:

«**Art. 12.** The accounts are controlled by one or several «Réviseurs d'Entreprises», appointed by the board of directors for a maximum term of three years.»

Sixth resolution

GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. former Statutory Auditor is confirmed as «Réviseur d'Entreprises».

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 5.15 p.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Valuation of costs

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately to 3,750.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INFINITUM S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.922.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Madame Delphine Georgen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence paraphée ne varietur par les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trois mille cent (3.100) actions émises représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

A.- Augmentation du capital de son montant de EUR 31.000,- à EUR 1.331.000,- avec émission de 130.000 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

B.- Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel et souscription des actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire.

C.- Modification correspondante de l'article 5 §1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à un million trois cent trente et un mille euros (EUR 1.331.000,-) représenté par cent trente-trois mille cent (133.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

D.- Suppression de l'institution du commissaire, les comptes étant appelés à être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

E.- Modification correspondante de l'article 12 des statuts.

F.- Confirmation de la désignation de GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. en qualité de réviseur et non de commissaire.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté d'un montant d'un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à un million trois cent trente et un mille euros (1.331.000,- EUR) divisé en cent trente-trois mille cent (133.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A. renonce expressément à son droit de souscription préférentiel.

L'actionnaire majoritaire BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI (SUISSE) S.A. souscrit cent trente mille (130.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à un million trois cent trente et un mille euros (1.331.000,- EUR) représenté par cent trente-trois mille cent (133.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger le Commissaire aux Comptes par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises qui devront dorénavant contrôler les comptes.

Cinquième résolution

En conséquence, l'article 12 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** Les comptes sont contrôlés par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises nommés par le Conseil d'Administration pour une durée maximum de trois ans.»

Sixième résolution

GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., qui avant était «Commissaire aux Comptes» est confirmé en tant que «Réviseur d'Entreprises».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 17.15 heures et ce procès-verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 3.750,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, G. Guissard, D. Goergen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 novembre 2005.

P. Decker.

(100160.3/206/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

CIMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 21-23, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 24.442.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(095915.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

ARCADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 75.212.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(095916.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

IMMO 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 11, rue Hiel.
R. C. Luxembourg B 73.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(095917.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

DUICALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(095918.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.
